



Réussir l'école

EXPLICATIONS POUR LES PARENTS
SUR L'ÉCOLE FONDAMENTALE

**WËSSEN
KËNNEN
WËLLEN**
ÉCOLE
FONDAMENTALE



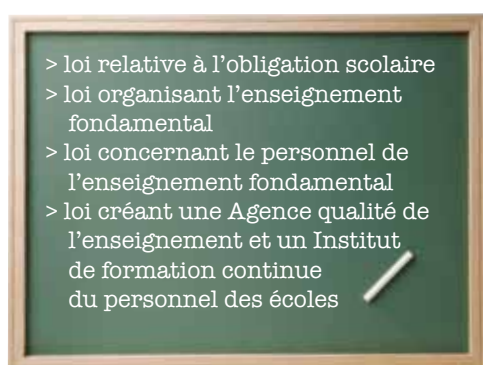
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Réussir l'école

Avant-propos

Le 21 janvier 2009, la Chambre des députés a voté quatre nouvelles lois portant sur l'école préscolaire et primaire luxembourgeoise qui sera désormais regroupée sous le nom d'«école fondamentale».



La mise en place de cette réforme dans les mois à venir demande la participation de tous. En tant que parents, vous allez vivre les changements de l'école avec votre enfant.

C'est pourquoi ce guide vous concerne. Il vous explique comment fonctionnera la nouvelle école fondamentale et comment vous pourrez y participer en collaboration avec les institutrices et les instituteurs qui s'engagent avec professionnalisme et dévouement pour la réussite scolaire de votre enfant.

LES NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE 2009:

1. L'organisation du parcours scolaire de votre enfant
2. Le fonctionnement de l'école fondamentale
3. Votre rôle comme partenaires de l'école
4. Ce que votre enfant apprendra
5. Comment votre enfant sera aidé et stimulé
6. Des informations et des conseils pratiques

1. L'organisation du parcours scolaire de votre enfant

L'INSCRIPTION À L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Aujourd'hui, 8 enfants sur 10 entrent à l'éducation précoce dès l'âge de 3 ans.

L'éducation précoce est facultative, c'est-à-dire que vous prenez l'initiative d'inscrire votre enfant. Il vous est vivement recommandé de profiter de l'offre de l'éducation précoce et d'inscrire votre enfant pour un maximum de journées. Les inscriptions se font à la mairie.

Le grand avantage de l'éducation précoce: votre enfant apprend à vivre et à jouer avec d'autres enfants, à s'exprimer en luxembourgeois et à développer ses facultés créatrices.

L'INSCRIPTION À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

À partir de 4 ans, votre enfant doit aller à l'école. Votre commune l'inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence.

Nouveau:

L'obligation scolaire est prolongée et s'étend de l'âge de 4 ans à 16 ans, au lieu de 15 ans.

Dans tous les cas, il est préférable que l'enfant aille à l'école de sa commune. Des conditions précises réglementent l'inscription de l'enfant dans une autre école.

- > Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école privée ou dans une école à l'étranger, vous devez en informer votre bourgmestre. Le respect de l'obligation scolaire étant placé sous sa responsabilité, vous devez lui remettre un certificat d'inscription.
- > Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'école d'une autre commune, vous devez adresser une demande au bourgmestre de cette commune. La loi fixe les conditions dans lesquelles le bourgmestre de la commune d'accueil

peut donner son accord. Il faut savoir aussi que cette possibilité n'est offerte que pour les familles résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Nouveau:

L'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire forment un tout: l'école fondamentale.

Nouveau:

L'école fondamentale est organisée en cycles d'apprentissage et non plus en années scolaires.

Cycle 1	3 – 5 ans	les 4 cycles de l'école fondamentale
Cycle 2	6 – 7 ans	
Cycle 3	8 – 9 ans	
Cycle 4	10 – 11 ans	
Lycée	12 ans	



LES AVANTAGES DE L'ORGANISATION EN CYCLES

- > Les enfants bénéficient de deux années au lieu d'une pour développer les compétences exigées.
- > Il est possible de regrouper autrement les élèves qui peuvent travailler par moments avec des camarades plus âgés.
- > Les instituteurs travaillent en équipe par cycles et se concertent régulièrement.

Aujourd'hui, la plupart des systèmes scolaires européens sont organisés en cycles.

Les cycles sont fondés sur la certitude que le développement d'un enfant ne se fait pas par années mais sur des échéances plus longues. Un enfant apprend à marcher entre 10 et 18 mois; on n'exige donc pas qu'à 12 mois tous les enfants sachent marcher et on ne dit pas que ceux qui ne le savent pas encore à ce moment-là sont en retard. Il en est de même pour les acquis scolaires. Lorsque les échéances pour accéder à un niveau supérieur sont fixées tous les 2 ans, l'école peut mieux tenir compte du fait qu'en pleine croissance les enfants ne progressent pas toujours au même rythme.

Cela ne veut cependant pas dire que vous en tant que parents serez moins souvent informés. En cours de route, comme par le passé, vous êtes informés chaque trimestre, soit six fois au cours d'un cycle, sur la progression et le développement de votre enfant. Mais c'est le bilan établi à la fin du cycle qui vous informe sur les compétences réellement acquises par votre enfant et s'il possède les compétences nécessaires pour pouvoir accéder au cycle suivant.

Nouveau:

Votre enfant passe d'un cycle à l'autre lorsque le bilan montre qu'il a atteint les compétences nécessaires. En principe, ce passage a lieu tous les deux ans mais dans certains cas exceptionnels, il peut être avancé ou retardé.

- > Lorsque votre enfant progresse de manière exceptionnelle, l'équipe pédagogique peut recommander son admission dans le cycle suivant après une seule année.
- > En revanche, si un élève a des difficultés à atteindre les objectifs inscrits dans le socle de compétences du cycle, l'équipe pédagogique peut décider qu'une année supplémentaire dans ce cycle lui donnera le temps nécessaire pour développer ses compétences. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un redoublement pur et simple, mais l'élève reçoit un enseignement adapté à ses besoins

d'apprentissage. L'instituteur informe régulièrement les parents des progrès de leur enfant.

Les passages avancés ou retardés constituent toutefois une mesure exceptionnelle. Aucun élève ne doit rester à l'école fondamentale au-delà de l'âge de 14 ans. S'il ne progresse plus, un plan de prise en charge individualisé est élaboré pour lui.

2. Le fonctionnement de l'école fondamentale

Nouveau:

La nouvelle loi organise l'école comme une communauté scolaire qui a un plan de réussite scolaire: les classes sont prises en charge par des équipes pédagogiques, aidées en cas de besoin par une équipe multiprofessionnelle. L'école est dirigée par un comité et un président.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AU CENTRE DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE

Votre enfant est inscrit dans une classe et son institutrice ou son instituteur l'accompagnera pendant toute la durée du cycle. Les institutrices et les instituteurs des classes d'un même cycle travaillent au sein d'une équipe pédagogique. Chaque semaine, ils se réunissent pour se concerter sur leur travail avec leurs élèves, pour préparer des leçons, pour répartir des devoirs à domicile, pour organiser des appuis, pour former des groupes d'élèves par besoins, etc. Par exemple dans l'apprentissage de la langue allemande, on veut que chaque élève atteigne au moins les compétences de lecture inscrites dans le socle de compétences. Le parcours pour les acquérir peut être adapté par l'équipe pédagogique qui répartit les élèves de plusieurs classes en groupes. Chacun travaille ainsi avec des textes ou un livre de lecture qui intéresse le plus son groupe.

Nouveau:

Chaque école peut recourir à une équipe multiprofessionnelle composée de spécialistes: psychomotriciens, psychologues, éducateurs et pédagogues qui interviennent pour aider les élèves en difficulté. L'équipe pédagogique du cycle se concerta avec eux.

Nouveau:

Chaque école établit son plan de réussite scolaire.

C'est un plan stratégique répondant à trois questions:

- > Quels sont les besoins particuliers et les aspirations de nos élèves?
- > Quels objectifs devons-nous nous fixer pour dispenser un enseignement de qualité?



- > Quelles actions devons-nous mener dans notre école pour atteindre ces objectifs?

Pour réaliser ce plan de réussite scolaire, l'école dispose d'une certaine autonomie. Ainsi, elle peut modifier le regroupement des élèves, adapter l'horaire officiel, choisir des manuels scolaires qu'elle estime mieux convenir à ses élèves, offrir des activités périscolaires adaptées à ses élèves, etc.

Afin que chaque école ait des repères pour orienter son action, le ministère organise au début du 3^e cycle et à la fin du 4^e cycle un test national pour toutes les classes.

Nouveau:

Pour organiser l'école et le plan de réussite scolaire, chaque école est dirigée par un comité d'école et un président du comité d'école.



3. Votre rôle comme partenaires de l'école

Nouveau:

Droits des parents

- > droit d'être informés et écoutés
- > droit de participer à l'élaboration du plan de réussite scolaire

Devoir des parents

- > devoir de répondre aux invitations et de participer aux réunions et entrevues

En tant que parents, vous êtes membres de la communauté scolaire et vous disposez de nouveaux droits. Le premier de vos droits consiste à être informés directement et régulièrement du développement scolaire de votre enfant lors de rencontres individuelles avec son institutrice ou son instituteur. Ces entretiens sont fixés à des horaires qui tiennent compte des contraintes des parents exerçant une activité professionnelle.

Ces entrevues sont très précieuses car elles vous permettent

d'avoir un échange avec l'institutrice ou l'instituteur sur les progrès réalisés par votre enfant, s'il est en avance ou en retard par rapport aux objectifs du socle de compétences, les difficultés rencontrées dans son travail à l'école ou son travail à la maison, son attitude, son bien-être, le climat de la classe, vos responsabilités et celles de l'école. Ces entrevues ne sont pas seulement utiles en cas de problèmes; il est vivement conseillé d'y participer plusieurs fois par an même si pour votre enfant tout se passe bien à l'école.

Vous avez également la possibilité de vous adresser au président du comité d'école soit pour lui demander un renseignement, soit pour lui signaler un problème.

Vous pouvez aussi vous adresser à l'inspecteur si vous voulez demander un conseil ou si vous voulez signaler un problème plus grave.

Le contact avec la Commission d'inclusion scolaire se fait par le biais d'une personne de référence désignée par la Commission.

Le président du comité d'école organise des réunions d'information pour l'ensemble des parents.

Les parents élisent aussi des représentants qui se concertent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de réussite scolaire et sur l'organisation scolaire. Ils font aussi des propositions sur la vie de l'école.

Les parents sont aussi représentés dans la commission scolaire communale qui s'occupe de l'organisation des écoles et dans la commission scolaire nationale qui peut faire des propositions au ministre sur tout ce qui touche à l'enseignement fondamental.

4. Ce que votre enfant apprendra

Nouveau:

Comme par le passé votre enfant apprend des savoirs, mais il apprend aussi à les utiliser: il acquiert des compétences.

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

Dans la vie quotidienne ou dans la vie professionnelle, un adulte doit savoir beaucoup de choses. Mais c'est le bon usage de ces savoirs qui fait qu'on devient compétent. Par exemple, une équipe de football qui apprend les règles du jeu et pratique des exercices de maniement de la balle mais qui ne joue pas de match a peu de chances de devenir une équipe championne. Ce n'est qu'en utilisant de manière répétée ses savoirs dans une situation de jeu qu'elle a des chances de s'améliorer.

Il en est de même pour l'école. Un élève ne devient compétent que lorsqu'il est capable d'utiliser les savoirs qu'il a acquis et ceci est valable pour les tests à l'école mais peut être étendu aux différentes situations de la vie.

Prenons un exemple:

À l'écrit, en français, un élève du 3^e cycle est censé connaître les nouveaux vocables, certaines règles de grammaire et écrire correctement des mots usuels. Mais il ne devient compétent qu'à partir du moment où il est capable d'écrire correctement un texte qui est cohérent et compréhensible et qui répond au sujet qui lui a été donné.

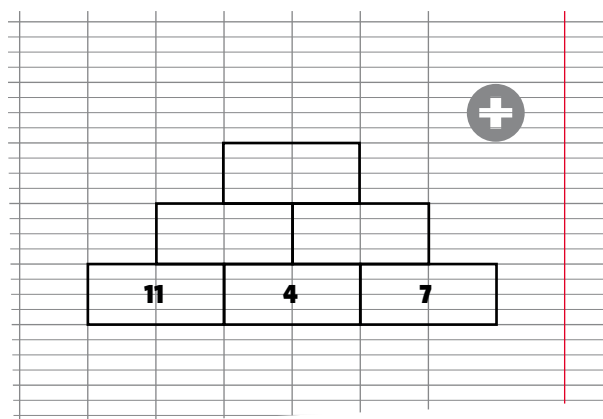
Nouveau:

Les savoirs sont importants, les compétences sont indispensables.

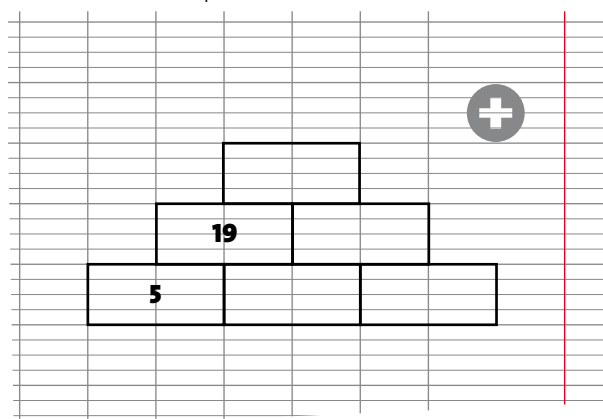
De même en mathématiques, être compétent signifie plus que maîtriser les opérations courantes de calcul. L'enjeu ne consiste pas tant à faire des calculs compliqués qu'à comprendre ce que l'on fait et à savoir l'expliquer. Généralement, les problèmes sont relativement simples

avec des opérations de calcul qui peuvent être effectuées mentalement. L'école fondamentale remet à l'honneur le calcul mental. L'aspect nouveau est que l'élève doit être capable d'expliquer comment il a trouvé la solution ou même être capable de trouver plusieurs chemins pour résoudre le problème.

Exemple:



Traditionnellement, l'exercice consiste à inscrire dans une brique vide la somme obtenue par l'addition des nombres inscrits dans les briques en dessous.



Avec l'approche par compétences, l'exercice change d'optique. On demande par exemple aux élèves de trouver le nombre de solutions et d'expliquer comment ils ont trouvé ces solutions. L'institutrice ou l'instituteur incite les enfants à raisonner, à poser des questions au-delà de l'exercice afin d'envisager des applications dans la vie quotidienne.

POURQUOI CE CHANGEMENT?

Longtemps, l'enseignement se limitait à la transmission du savoir. Les enseignants vérifiaient ensuite si les élèves étaient capables de reproduire leurs savoirs. Certains élèves arrivaient à être capables d'employer ces savoirs par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs parents. Au fil des années, on a constaté qu'un grand nombre d'élèves, bien qu'ils aient

que les parents peuvent ou ne peuvent pas aider leur enfant à la maison. C'est le rôle de l'école fondamentale de donner à chacun la possibilité d'apprendre à utiliser ses savoirs.

L'approche par compétences: un changement nécessaire pour que chaque élève ait une chance équitable de réussite à l'école et pour que le niveau général de tous les élèves s'améliore.



mémorisé les savoirs pour le prochain test, échouaient dans leur application et oubliaient rapidement ce qu'ils avaient appris. Or, c'est l'utilisation qui permet d'ancrer les savoirs et de les utiliser pour des apprentissages ultérieurs. Elle constitue la clé de la réussite scolaire.

Une école fondamentale, comme nous la souhaitons, doit être le lieu principal de l'apprentissage des savoirs et de leur application. Cet apprentissage ne doit en aucun cas être lié au fait

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES À L'ÉCOLE FONDAMENTALE ET AU LYCÉE

Écrire un texte est une compétence qui est développée tout au long de la scolarité d'un enfant à l'école fondamentale et au lycée. Les niveaux d'exigence augmentent au fur et à mesure. Ils sont fixés pour chaque cycle de l'enseignement fondamental, pour les classes de 6^e/8^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique et pour l'obtention des

diplômes de fin d'études. Ces niveaux à atteindre pour passer à l'étape suivante sont appelés socles de compétences.

Nouveau:

Les compétences nécessaires pour accéder à un cycle sont clairement définies: c'est le socle de compétences.

On peut comparer la nouvelle école à une maison avec plusieurs étages. Chaque socle représente un étage et on accède à l'étage supérieur par une échelle divisée en plusieurs marches.

L'enfant progresse en montant une marche après l'autre. À travers des tests, l'enseignant visualise où se situe l'enfant et définit des activités pour l'aider ou le stimuler à monter aussi haut que possible.

Nouveau:

L'école prend en compte ce que l'élève sait faire, l'évaluation devient positive.

Comme auparavant, il y aura des tests et des devoirs pour s'assurer que les enfants ont acquis les savoirs nécessaires et savent les utiliser. Un des objectifs de la réforme est que ces tests soient faits dans un esprit positif pour aider votre enfant à progresser.

- > Votre enfant a obtenu de bons résultats à ses premiers tests. C'est encourageant et cela laisse à penser qu'à la fin du cycle, il aura atteint des objectifs de haut niveau. L'institutrice ou l'instituteur peut alors envisager de lui donner des travaux plus difficiles.
- > Votre enfant n'a pas obtenu de résultats satisfaisants. L'instituteur s'occupe de lui et lui donne des travaux adaptés. S'il réussit à les faire et obtient des résultats satisfaisants aux tests suivants, il prouve qu'il a acquis la compétence nécessaire. On ne reprendra donc pas les résultats de son premier test pour calculer sa moyenne ou pour établir son bilan à la fin du cycle.

COMMENT L'ÉCOLE VOUS INFORME-T-ELLE DES PROGRÈS DE VOTRE ENFANT?

BILAN DE FIN DE CYCLE & BILAN INTERMÉDIAIRE

- > À la fin de chaque cycle, un bilan montre quel niveau de compétences votre enfant a atteint. C'est le bilan de fin de cycle.



- > Au 2^e cycle, le bulletin trimestriel est remplacé par un bilan trimestriel qui vous informe sur la progression de votre enfant dans l'acquisition de ses compétences, par exemple, en langue allemande, dans les domaines écouter, parler, lire, écrire.
- > Aux 3^e et 4^e cycles, le bulletin tel que vous le connaissez est pour l'année scolaire à venir, maintenu.

Nouveau:

Dans certaines écoles, l'évaluation se fait déjà depuis plusieurs années sans notes. Ces pratiques vont dans la bonne direction et sont encouragées parce que l'évaluation peut se faire à l'aide d'appréciations: un élève peut avoir très bien, bien, suffisamment ou pas encore acquis une compétence. Le système de l'évaluation par points est fortement lié à la soustraction de points par faute et le calcul des moyennes prend en compte les erreurs des premiers tests qui pèsent donc sur le résultat final.

QUEL EST LE RÔLE DES DEVOIRS À DOMICILE?

Il n'y a aucun intérêt pédagogique à ce que les parents passent des après-midi entières à surveiller les devoirs de leurs enfants, voire à faire le travail à leur place ou encore



qu'ils soient obligés de payer une personne pour le faire. L'instituteur doit d'abord apprendre à ses élèves comment travailler chez eux. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés par tous sans l'aide d'un adulte et dans un délai raisonnable. Leur rôle est de consolider les exercices réalisés à l'école.

5. Comment votre enfant sera aidé et stimulé

Un aspect important de la nouvelle école fondamentale est que l'institutrice ou l'instituteur en concertation avec ses collègues du même cycle, puisse adapter son enseignement à ses élèves. Les travaux à réaliser par chaque élève ne sont alors ni trop faciles, ni trop difficiles. C'est la différenciation.

Nouveau:

Avec la différenciation, votre enfant peut être stimulé s'il a des facilités d'apprentissage.

L'équipe pédagogique a la possibilité de regrouper les élèves qui ont des facilités pour apprendre, afin de leur donner des travaux particuliers. Il est même possible par moments de les faire travailler avec des élèves plus âgés.

Nouveau:

Avec la différenciation votre enfant peut être aidé individuellement s'il a des difficultés d'apprentissage.

Une aide supplémentaire peut être apportée à l'élève chez qui des difficultés persistent. Un instituteur travaille avec lui ou avec un petit groupe d'élèves qui a des difficultés similaires, pendant ou après les heures de cours.

Nouveau:

À partir de la rentrée, chaque instituteur doit réaliser un appui pédagogique.

Lorsqu'un élève présente des difficultés passagères, l'instituteur adapte son enseignement. Si les difficultés persistent, une aide peut être apportée pendant ou après les heures de cours. Dès la rentrée, chaque instituteur a pour nouvelle tâche d'accomplir 54 heures d'appui pédagogique.

Pour des besoins spécifiques comme la dyslexie, l'hyperactivité ou un handicap, l'équipe pédagogique a recours à l'aide des spécialistes de l'équipe multiprofessionnelle: psychomotriciens, psychologues, éducateurs, pédagogues curatifs, etc. Les aides nécessaires sont allouées par une commission appelée Commission d'inclusion scolaire composée d'un inspecteur, d'experts de l'équipe multiprofessionnelle et le cas échéant d'un médecin et d'une assistante sociale.

La Commission ne prend aucune décision sans votre accord. Un membre de la Commission est désigné pour être votre interlocuteur, vous informer et maintenir le contact avec vous.

POUR LES ENFANTS AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES, L'ÉCOLE PROPOSE AUX PARENTS UN PLAN DE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉ

L'idée de départ est que chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques, est capable d'apprendre et de progresser. La mission de la Commission d'inclusion scolaire consiste à intégrer votre enfant dans un processus d'apprentissage. Elle établit un diagnostic des besoins de votre enfant et vous propose ensuite un plan de prise en charge individualisé. Il peut s'agir d'un enseignement adapté, d'une assistance dans

sa classe par un membre de l'équipe multiprofessionnelle (appelée auparavant «heures SREA»), d'un séjour temporaire dans une autre classe ou dans une école de l'Éducation différenciée ou dans un institut spécialisé.

Les maisons relais connaissent un succès grandissant. Leur offre comprend l'accueil avant et après les cours, le déjeuner, les loisirs ainsi qu'une aide pour les devoirs. La collaboration entre les écoles et les maisons relais est prévue par la nouvelle loi. Si l'école, la maison relais et la famille unissent



LES PARENTS RESTENT MAÎTRES DE LA DÉCISION

La décision d'accepter la proposition de la Commission d'inclusion scolaire est souvent difficile à prendre et il se peut que vous ne soyez pas d'accord. Dans ce cas, vous pouvez vous adresser au ministre qui soumettra le dossier de votre enfant une nouvelle fois à une commission d'experts. Même après, les parents restent maîtres de décider de quelle manière leur enfant sera scolarisé.

leurs efforts et coordonnent leur action, cela représente un enrichissement considérable pour le développement de l'enfant.

Dans plusieurs communes du pays, des expériences d'école à journées continues sont en cours.

Les enfants y sont accueillis dès 7h30 et peuvent y rester jusqu'à 17h30. L'inscription à ces écoles est facultative.

Nouveau:

La collaboration entre l'école et la maison relais est encouragée.

6. Informations et conseils pratiques

LES JOURS DE CLASSE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010

	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Lundi						1	1				
Mardi	1			1		2	2			1	
Mercredi	2			2		3	3			2	
Jeudi	3	1		3		4	4	1		3	1
Vendredi	4	2		4	1	5	5	2		4	2
Samedi	5	3		5	2	6	6	3	1	5	3
Dimanche	6	4	1	6	3	7	7	4	2	6	4
Lundi	7	5	2	7	4	8	8	5	3	7	5
Mardi	8	6	3	8	5	9	9	6	4	8	6
Mercredi	9	7	4	9	6	10	10	7	5	9	7
Jeudi	10	8	5	10	7	11	11	8	6	10	8
Vendredi	11	9	6	11	8	12	12	9	7	11	9
Samedi	12	10	7	12	9	13	13	10	8	12	10
Dimanche	13	11	8	13	10	14	14	11	9	13	11
Lundi	14	12	9	14	11	15	15	12	10	14	12
Mardi	15	13	10	15	12	16	16	13	11	15	13
Mercredi	16	14	11	16	13	17	17	14	12	16	14
Jeudi	17	15	12	17	14	18	18	15	13	17	15
Vendredi	18	16	13	18	15	19	19	16	14	18	16
Samedi	19	17	14	19	16	20	20	17	15	19	17
Dimanche	20	18	15	20	17	21	21	18	16	20	18
Lundi	21	19	16	21	18	22	22	19	17	21	19
Mardi	22	20	17	22	19	23	23	20	18	22	20
Mercredi	23	21	18	23	20	24	24	21	19	23	21
Jeudi	24	22	19	24	21	25	25	22	20	24	22
Vendredi	25	23	20	25	22	26	26	23	21	25	23
Samedi	26	24	21	26	23	27	27	24	22	26	24
Dimanche	27	25	22	27	24	28	28	25	23	27	25
Lundi	28	26	23	28	25		29	26	24	28	26
Mardi	29	27	24	29	26		30	27	25	29	27
Mercredi	30	28	25	30	27		31	28	26	30	28
Jeudi		29	26	31	28			29	27		29
Vendredi		30	27		29			30	28		30
Samedi		31	28		30				29		31
Dimanche			29		31				30		
Lundi			30						31		

SITES INTERNET INTÉRESSANTS

wëssen, kënnen, wëllen: l'approche par compétences

www.men.public.lu/priorites/competences/index.html

les textes législatifs

www.men.public.lu/priorites/loi_primaire/index.html

vers une évaluation plus nuancée et plus motivante

www.men.public.lu/priorites/competences/080915_evaluation/index.html

le site mySchool

www.myschool.lu/home/parents/default.asp

> Schulanfang: clever einkaufen

> Lies a fléi: Katalog vun de Lëtzebuenger
Kannerbicher

> Bücher gibt's

> Musicroissants: Jeunesses musicales

voir sous:

www.men.public.lu/publications/primaire/brochures_information/

